Patrice CORNU
Formation Conseil

Réf : PR B02-31
V1 05/01/24

Durée : 2 jours
(14 heures)

Formation en présentiel

Formation Autorisation de conduite de chariot élévateur Conducteur Débutant Catégorie 3

Objectifs de la formation :

- Permettre aux participants de conduire un chariot de manutention en toute sécurité et d'obtenir un avis sur l'autorisation de conduite à délivrer par l'employeur conformément à l'arrêté du 02/12/1998.

Compétences développées:

- Être capable de mettre en œuvre un chariot élévateur frontal en porte à faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes) dans le respect des recommandations de la CNAM R489

Public concerné :

- Toute personne amenée à conduire un chariot automoteur à conducteur porté.

Effectif par session :

- 1 participant minimum / 6 maximum.

Prérequis :

- Disposer des EPI requis (nous contacter en cas de doute sur la liste de ces EPI).
- Être âgé de 18 ans.
- Maîtrise de la langue Française (lu, parlé, écrit) recommandée mais non obligatoire.
- Présenter les aptitudes médicales requises.

Modalités d'accès :

- Aucune en dehors des prérequis. Formation dispensée uniquement en Intra.

Modalités de déroulement de l'action de formation

- Formation dispensée en présentiel Un émargement sera réalisé au minimum par demi-journée pour tous les participants afin d'attester de l'exécution de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter.

Méthodes pédagogiques et moyens utilisés :

- Méthodes : affirmative, démonstrative et active.
- Pour la formation théorique : mise à disposition d'une salle de réunion.
- Pour la formation pratique : mettre à notre disposition un chariot de la catégorie concernée par la formation.
- Le formateur devra pouvoir consulter la dernière VGP.
- Support de cours - Livret stagiaire.

Programme :

FORMATION THÉORIQUE

- Les accidents
- La réglementation
- Présentation des chariots et leur utilisation
- Les éléments constitutifs du chariot
- La plaque de charge
- L'adéquation
- Les vérifications
- Les règles de conduite
- Les règles de gerbage
- Les pictogrammes
- Examen de contrôle des connaissances théoriques

FORMATION PRATIQUE

- Description du matériel
- Les vérifications avant départ
- Circulation à vide & en charge sur circuit balisé
- Gerbage, reprise & descente
- Fin de poste
- Examen de conduite Individuel

Qualité des intervenants :

- Formateur cariste expérimenté.

Evaluation :

- Examen théorique et pratique.

Attribution finale :

- Certificat de stage avec mention de l'avis sur l'aptitude à la conduite / Attestation individuelle de formation.

Maintien et actualisation :

- Recommandé tous les 5 ans, le code du travail prévoit que la formation doit être réactualisée chaque fois que nécessaire.